

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 54 Subventions (146.097 euros), et conventions avec huit théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), avenant à convention triennale avec l'ASTP et l'État (DGCA – Ministère de la Culture).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé relative aux subventions d'équipements des théâtres privés, en date du 8 juin 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention tripartite du 8 juin 2018 entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé relative aux subventions d'équipement des théâtres privés ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 8 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 8 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 4 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 8.983 euros est attribuée à la SARL Sudden Théâtre, 14 bis rue Sainte-Isaure 75018 Paris, afin de participer au financement des travaux d'accessibilité du théâtre des Béliers parisiens. PARIS ASSO 199079, 2021_11354.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 4.110 euros est attribuée à la SARL Gosset Productions, 5 rue Blainville 75005 Paris, afin de participer au financement des travaux de remplacement du module SSI et des tableaux électriques, ainsi que la signalisation des marches du théâtre de la Contrescarpe. PARIS ASSO 192595, 2021_11214.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.300 euros est attribuée à la Société d'exploitation des Folies Bergère 16 – 18 rue du Dôme 92100 Boulogne Billancourt, afin de participer au financement des travaux de sécurisation des staffs. PARIS ASSO 186653, 2021_11323.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 15.787 euros est attribuée à la SARL Théâtre La Bruyère, 5 rue la Bruyère 75009 Paris, afin de participer au financement de travaux de remplacement du BAES, de la chaudière et de l'isolation thermique de la toiture. PARIS ASSO 184278, 2021_11349.

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 6.535 euros est attribuée à la SAS Loveste, 36 rue des Mathurins 75008 Paris afin de participer au financement des travaux de rénovation des sanitaires du Théâtre des Mathurins. PARIS ASSO 199032, 2021_11362.

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 36.883 euros est attribuée à la SAS Stage Entertainment, 23 rue de Mogador 75009, Paris afin de participer au financement de travaux de climatisation et désenfumage du théâtre Mogador. PARIS ASSO 186661 ; 2021_11437

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 7.106 euros est attribuée à la SAS Théâtre de la Porte Saint-Martin, 17 rue René Boulanger 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux de réfection de la couverture. PARIS ASSO 188746 ; 2021_11371.

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 46.616 euros est attribuée à la SAS Théâtre de la Porte Saint-Martin, 17 rue René Boulanger 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux de ravalement de la façade du théâtre. PARIS ASSO 188746 ; 2021_11372.

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 9.777 euros est attribuée à la SAS La Reine Blanche, 2 bis passage Ruelle 75018 Paris, afin de participer au financement de travaux de climatisation et de rénovation de l'issue de secours. PARIS ASSO 8146 ; 2021_11351.

Article 10 : La dépense correspondante est imputée pour un montant de 146.097 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les huit conventions d'équipement avec les huit théâtres privés, dont les textes sont joints à la présente délibération, ainsi qu'un avenant à convention triennale avec l'Association pour le soutien du théâtre privé et l'État (DGCA – Ministère de la Culture).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO